

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1252/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 72-1252/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
25 août 1972

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1972

Date du numéro
10 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapportée la décision n° 1860 du 7 novembre 1963 autorisant M. Astraud B. à exploiter une licence de 3° classe au « Bar de l'Aérogare », sis à l'aéroport de Djibouti.

Art. 2

— M. Descousis Jean est autorisé à exercer le commerce des boissons, licence de 4° classe, au « Bar de l'Aérogare », sis à l'aéroport de Djibouti.